



Donation parents divorce

Par **Mouch**, le **18/01/2021** à **21:24**

Mon mari a eu un don de ses parents en argent. Quelques mois plus tard nous avons acheté une maison secondaire. Sans mention de réemploi et avec un emprunt à nos deux noms. Nous divorçons. La maison secondaire est-elle communauté ou son bien propre. Je ne travaille pas et n'ai jamais travaillé. merci

Par **youris**, le **19/01/2021** à **09:45**

bonjour,

que vous n'ayez jamais travaillé n'a pas d'importance sauf si vous demandez une prestation compensatoire.

la maison est un bien commun, mais si elle a été achetée partiellement avec des fonds propres de votre mari, dans le cadre du divorce la communauté devra une récompense à votre mari.

mais comme cet apport de fonds propres n'a pas été mentionné dans l'acte d'achat du bien, vous pouvez contester cet apport.

en cas de désaccord entre époux, il faudra faire trancher le litige par le tribunal.

salutations